

L'an deux Mil dix-neuf, le 29 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 21.03.2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, BARRACHIN Anne-Marie et GESLIN Doriane ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, BASTARD-ROSSET André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud.

ABSENTS & EXCUSES : Mmes CHIMENE-LEBRETON Nathalie et ANDARELLI Marie. Mrs LARUAZ Francis et AVET-FORAZ André.

DONNE POUVOIR A : Mme CHIMENE-LEBRETON Nathalie donne pouvoir à BARRACHIN Anne-Marie, M. LARUAZ Francis donne pouvoir à GESLIN Doriane.

A été élue secrétaire : Mme BARRACHIN Anne-Marie.

I. OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

DEL-2019-11

Monsieur Christian CHABRIER, Maire-adjoint chargé des finances, présente au conseil, les budgets primitifs proposés pour 2019 – équilibrés en recettes et en dépenses – et qui se résument ainsi :

• **BUDGET PRINCIPAL 2019 :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 038 778.00 €
- Recettes : 1 038 778.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 275 076.00 €
- Recettes : 1 275 076.00 €

• **BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2019 :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 132 760.00 €
- Recettes : 132 760.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 310 612.00 €
- Recettes : 310 612.00 €

II. OBJET : IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX 2019

DEL-2019-12

Afin de pouvoir de réaliser des investissements sur les prochaines années ;

Et compte-tenu des conditions dans lesquelles peuvent-être fixés les taux des quatre taxes.

Il apparaît indispensable d'augmenter du même pourcentage que 2018, la fiscalité sur les 3 taxes sur l'exercice 2019. Ainsi la capacité financière du budget général permettra à moyen terme la réalisation des investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité → **DECIDE** la hausse de la fiscalité de + 7% sur les 3 taxes pour l'année 2019, à savoir :

- **Taxe Habitation 17.25 %**
- **Taxe Foncière (Bâti) 11.63 % - Taxe Foncière (Non Bâti) 47.36 %**

III. OBJET : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 - VERS LE BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2019 DEL-2019-13

Afin de pouvoir de réaliser des investissements sur 2019 ;
Il apparaît indispensable d'opérer une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Eau & Assainissement sur l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DECIDE en fonction de l'exécution du budget** de verser le cas échéant une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Eau & Assainissement pour l'année 2019 : D'un montant maximum de : **30 000 €**, ce versement sera comptabilisé au niveau du Budget principal – en section dépenses de fonctionnement – au chapitre 65 - article 657364 et au niveau du Budget annexe Eau & Assainissement – en section recette de fonctionnement - au chapitre 74 – article 747.

IV. OBJET : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 2019 DEL-2019-14

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la circulaire Préfectorale du 14 mars 2019, faisant le point sur les montants maximaux de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **FIXE à 479.86 €**, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église versée à **Mme DELEAN Colette** résidante dans la commune.

V. OBJET : DEMANDE D'AIDE AU NIVEAU DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2019 - PROJET REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLAGE DEL-2019-15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mission d'accompagnement du CAUE Haute-Savoie pour le projet cité en objet.

Considérant la validation du projet dressé par ce cabinet lors de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2018 par délibération n° DEL-2018-13 ;

Considérant les objectifs de la municipalité sur ce projet : il paraît opportun de déposer un dossier de demande d'aide auprès du département au titre du DSIL 2019 (dotation de soutien à l'investissement local).

Le projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant :

REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Le coût global de réalisation est estimé à **1 970 223.00 € HT (honoraires MOE et frais d'étude compris)**.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **SOLLICITE** une aide auprès de l'état : au titre du DSIL 2019, pour un montant de **300 000.00 € H.T. Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **300 000.00 €** de subvention allouée par l'état – DSIL 2019 → **1 670 223.00 €** par des fonds propres communaux + subventions diverses... **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

VI. OBJET : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018 – PROGRAMME 2019 – AU TITRE DE LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS AUX ABORDS IMMEDIATS DE L'ECOLE.
DEL-2019-16

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet du réaménagement du centre village, une réflexion a été menée sur la sécurisation des piétons à proximité de l'école et d'un nouveau bâtiment communal. Ces travaux permettront de sécuriser les déplacements piétonniers.

L'objectif étant : La réalisation d'un cheminement sécurisé et conforme à la norme PMR, pour un accès sécurisé à l'école à partir du parking amont → **Création d'un trottoir et cheminement sécurisés aux abords de l'école et de la mairie** : Le coût global de réalisation est estimé à **44 200.00 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** les projets proposés par Monsieur le Maire ; **PREND ACTE** du coût global des opérations soit **environ 44 200.00 € H.T** ; **SOLLICITE** une aide auprès du Département : Au niveau de la répartition du produit des amendes de police – Programme 2019, pour un montant de **13 260.00 € H.T** soit 30% du montant global du projet ; **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **13 260.00 €** de subvention allouée par le Département, si dossier retenu ; **30 940.00 €** par un autofinancement communal soit 70% du montant global du projet, qui fluctuera en fonction des aides allouées. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

VII. OBJET : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018 – PROGRAMME 2019 – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE PASSERELLES PIETONS.
DEL-2019-17

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet du réaménagement du centre village, une réflexion a été menée sur la sécurisation des piétons à proximité de l'école et d'un nouveau bâtiment communal. Ces travaux permettront de sécuriser les déplacements piétonniers.

L'objectif étant : La réalisation d'un nouvel accès sécurisées pour accéder notamment au terrain de jeux et à la future M.A.M en évitant d'emprunter le cheminement le long des voies de circulation → **Réalisation d'une rampe d'accès sécurisé terrain de jeux centre village** : Le coût global de l'opération est estimé à **28 000.00 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** les projets proposés par Monsieur le Maire ; **PREND ACTE** du coût global des opérations soit **environ 28 000.00 € HT** ; **SOLLICITE** une aide auprès du Département : Au niveau de la répartition du produit des amendes de police – Programme 2019, pour un montant de **8 400.00 € H.T** soit 30% du montant global du projet ; **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **8 400.00 €** de subvention allouée par le Département, si dossier retenu ; **19 600.00 €** par un autofinancement communal soit 70% du montant global du projet, qui fluctuera en fonction des aides allouées. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

VIII. OBJET : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018 – PROGRAMME 2019 – AU TITRE DES AUTRES OPERATIONS DE SECURITE.
DEL-2019-18

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet du réaménagement du centre village, une réflexion a été menée sur la sécurisation des piétons à proximité de l'école et d'un nouveau bâtiment communal. Ces travaux permettront de sécuriser les déplacements piétonniers.

L'objectif étant : L'élimination du stationnement gênant le long de la RD 2016 dans la zone du centre village, source de risques d'accident véhicules et piétons → **Réalisation d'un parking aval pour la sécurité des piétons** : Le coût global de réalisation est estimé à **50 440.00 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** les projets proposés par Monsieur le Maire ; **PREND ACTE** du coût global des opérations soit **environ 50 440.00 € HT** ; **SOLLICITE** une aide auprès du Département : Au niveau de la répartition du produit des amendes de police – Programme 2019, pour un montant de **15 132.00 € H.T** soit 30% du montant global du projet ; **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **15 132.00 €** de subvention allouée par le Département, si dossier retenu ; **35 308.00 €** par un autofinancement communal soit 70% du montant global du projet, qui fluctuera en fonction des aides allouées ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

IX. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain CM

X. VOTE DES TARIFS DE L'EAU

Cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain CM

XI. REACTUALISATION DU PRIX DE LA LOCATION DU TERRAIN « LES VERNAYS – PARCELLES A 3007 »

Cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain CM

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 08/04/19

Le Maire
Pierre BARRUCAND